

La lettre de TARZ HEOL

JANVIER 2022

TARZ HEOL –8 La Vraie Croix – 56270 PLOEMEUR - Mel : tarzheol56270@gmail.com – site : tarzheol.com



1. NOMBRE D'ADHERENTS AU 6 JANVIER 2022 :

104 adhérents

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Election du bureau Gouvernance Collégiale :

Secrétaire : Manuela Cavalcante

Secrétaire adjointe : Evelyne Maho

Secrétaire adjoint : Didier Fogaras

Trésorier : Thierry Dedidier

Trésorier adjoint : Bernard Horel

Responsable légale : Françoise Le Bihan

Autres membres du CA : Evelyne Huaumé, Catherine Vallée, Roger Méneur, Régis Texier, Laurent Delcher

Auditeurs libres : Daniel Aguilhaume, Jean-Paul Auffret, Patrick Le Bihan

3. GROUPES DE TRAVAIL

L'association propose des groupes de travail sur différentes thématiques. Ces groupes ou ateliers sont ouverts aux adhérents.

a) **Groupe 1 : organisation du mois de la biodiversité et du développement durable en mai-juin 2022**

Il s'agit de définir les thématiques, de répartir les tâches liées à l'organisation et de rédiger le dossier de demande de subventions auprès de Lorient Agglomération.

Le groupe de travail, pour cette année, est composé actuellement de Françoise Le Bihan, Manuela Cavalcante, Régis Texier, Bernard Horel, Evelyne Huaumé, Catherine Vallée.

Si vous souhaitez intégrer ce groupe, n'hésitez pas à contacter Françoise au 06.64.91.99.07 ou Manuela au 06.18.24.43.42.

La première réunion est prévue vendredi 14 janvier.

b) **Groupe 2 : La qualité des eaux à Ploemeur**

Il s'agit de réfléchir et d'analyser la problématique de la qualité de l'eau à Ploemeur : les eaux douces (étangs littoraux, rivières, zones humides), réseaux d'eaux usées (pollution littorale ponctuelle, analyses ARS sur les plages), qualité des eaux littorales, continuité écologique aux étangs du Ter.

Le groupe actuel est composé de Didier Fogaras (référént), Manuela Cavalcante (coordinatrice), Bernard Horel, Evelyne Maho, Jean Toulliou. N'hésitez pas à rejoindre le groupe si vous êtes motivé par la thématique (contacter le 06.18.24.43.42).

4. LA THALASSOTHERAPIE DE LARMOR PLAGE

Référé obtenu, pas de travaux avant le jugement sur le fond

Le 6/12/2021, les 4 associations dont Tarz Heol demandent au juge des référés de Rennes de suspendre l'arrêté du maire de Larmor-Plage du 19/01/2021 accordant un permis de construire au projet de thalassothérapie au motif que le projet n'est pas conforme au L. 121-8 du code de l'urbanisme (le SCOT du Pays de Lorient de 2018 intègre le lieu-dit Kerpape à la centralité urbaine de Kerroc'h- Lomener ce qui crée un doute sérieux quant à la légalité de l'acte). De plus, selon le L. 121-13, le projet ne peut être une extension limitée de l'urbanisation dans des espaces proches du rivage.

Le juge des référés suit notre argumentaire et décide le 24/12/2021 que l'arrêté du maire de Larmor-Plage est suspendu (les travaux ne commenceront pas tant que le recours au fond n'aura pas été jugé).

Sur le fond, le Tribunal Administratif de Rennes nous dit le 28/12/2021 que le dossier est en état d'être jugé au 1er semestre 2022. Ce dossier ne sera pas soldé pour autant vu la probabilité d'un appel...

5. INFORMATION SUBVENTION

L'association ne perçoit plus la subvention de fonctionnement pour la deuxième année consécutive sans en connaître les raisons motivées de la municipalité. Nous continuerons de solliciter cette demande de subvention en fin d'année pour l'année 2023.

6. DATE A RETENIR



VENTE DE LIVRES :

5 et 6 février

OCEANIS